

# Monnaie virtuelle (cryptomonnaies)

---

## Détails

---

L'utilisation de la monnaie virtuelle aura une **incidence fiscale** pour vous si, notamment,

- Vous l'utilisez pour acquérir des biens ou des services;
- Vous la convertissez en devise monétaire;
- Vous l'échangez contre une autre monnaie virtuelle;
- Vous la vendez ou en faites don.

Si vous effectuez des transactions au moyen d'une monnaie virtuelle, consultez la page [Déclaration des revenus relatifs à la monnaie virtuelle](#).

### **Registres et pièces justificatives**

Si vous échangez, achetez ou vendez de la monnaie virtuelle ou si vous offrez des services de minage, vous devez tenir des registres et conserver toute pièce justificative à l'appui des renseignements qu'ils contiennent pendant une période de six ans suivant la fin de la dernière année à laquelle ils se rapportent. Cette règle s'applique aussi aux entreprises qui acceptent la monnaie virtuelle comme paiement pour les biens vendus et les services rendus.

Voici des renseignements et des documents que vous devez conserver pour assurer le suivi de vos opérations liées à la monnaie virtuelle :

- La date des transactions;
- Les reçus d'achat ou de transfert de la monnaie virtuelle;
- La valeur de la monnaie virtuelle en dollars canadiens au moment de chaque opération;

- Les registres de portefeuilles numériques et les adresses de cryptomonnaie;
- Une description de l'opération et de l'autre partie (même s'il ne s'agit que de son adresse de cryptomonnaie);
- Les registres des échanges;
- Les frais comptables et juridiques;
- Les coûts du logiciel lié à la gestion de vos affaires fiscales.

Si vous offrez des services de minage, vous devez également conserver les documents suivants :

- Les reçus d'achat de logiciels de minage de cryptomonnaies;
- Les reçus à l'appui de vos dépenses et les registres contenant les renseignements liés au minage (comme les coûts d'électricité, les frais associés au bassin de transactions, les spécifications des logiciels, les coûts d'entretien et le temps d'exploitation du matériel);
- Les registres liés au bassin de transactions.